
la protection des actions ouvrières, des militants et des organisations

La défense des luttes ouvrières, et notamment des formes de lutte plus radicales et plus avancées, est un problème désormais concrètement posé au mouvement ouvrier. Face à l'intransigeance patronale, qui est aussi une offensive par la force, il faut, pour faire triompher les luttes, adapter l'action aux moyens utilisés par l'adversaire : *organiser les premières bases de l'autodéfense ouvrière.*

a) Du côté de l'avant-garde

A la joyeuse insouciance de mai 68, a succédé l'opération dissolution des groupes révolutionnaires, les arrestations de militants, les attaques fascistes, une claire conscience des risques encourus et de la nécessité d'y parer. Il s'agissait alors, non seulement d'éduquer l'ensemble des militants sur la conduite à tenir en cas d'arrestation, mais plus simplement de la conduite à tenir en règle générale pour éviter de donner prise à l'ennemi de classe. Il s'agissait aussi d'assurer un minimum de protection physique, de protection matérielle des locaux et des militants dans leurs diverses activités (ventes, meetings, déplacements, etc...). La « légitime défense » étant tout à fait reconnue dans la légalité bourgeoise, il n'y a rien de blâmable dans le fait de s'entourer de toutes les garanties pour qu'elle soit efficacement